

# SELARL D'AVOCATS Maxime ROUILLOT - Franck GAMBINI

12, Boulevard Carabacel (06000) NICE - Tél. 04.93.80.48.03

4 Avenue Alphonse Morel (06130) GRASSE - Tél. 04.93.36.05.77 - www.rouillot-gambini.fr

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES - EN UN LOT

Sur la commune de NICE (06000), dans un ensemble immobilier au 17 avenue Notre Dame, cadastré section LB numéro 296 pour une contenance de 3a 15ca,

LE LOT NUMERO 16 : **UNE MANSARDE**

d'une superficie de 14,93 m<sup>2</sup> située au 5<sup>e</sup> étage,

ladite mansarde ayant droit à la jouissance commune avec les autres copropriétaires de l'étage et la conciergerie se trouvant audit étage, au water-closet commun situé au fond du couloir d'accès divers lots l'étage

## ADJUDICATION JEUDI 22 JUIN 2023 à 9H

à l'audience du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire de NICE Palais de Justice, Palais Rusca (06300)

Le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de NICE est obligatoire pour enchérir.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

**Désignation** : Dans un ensemble immobilier sis à NICE (06000) 17 avenue Notre Dame comprenant :

- Bâtiment sur rue, élevé parti sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée, de quatre étages carrés, et cinquième étage mansardé, et partie sur terre-plain d'un simple rez-de-chaussée,

- Petit Bâtiment élevé sur terre-plain d'un rez-de-chaussée et d'un étage.

Le tout cadastré section LB n° 296 pour 3a 15ca

Ledit ensemble immobilier ayant fait l'objet :

• D'un état descriptif de division avec règlement de copropriété dressé le 24 mars 1971 publié le 5 mai 1971 volume 248 AP n° 16

• D'un modificatif à état descriptif de division dressé le 30 août 2016 publié le 9 septembre 2016 volume 2016 P n° 7206

• D'un acte contenant vente et modificatif à état descriptif de division reçu le 4 février 2021 publié le 12 février 2021 volume 2021 P n° 3742

**Désignation détaillée : (selon titre)**

**LE LOT NUMERO SEIZE (lot 16) : UNE MANSARDE** située au 5<sup>e</sup> étage,

Ladite mansarde ayant droit à la jouissance commune avec les autres copropriétaires de l'étage et la conciergerie se trouvant audit étage, au water-closet commun situé au fond du couloir d'accès divers lots l'étage,

Et les 13/10.042 Indivis des parties communes générales de l'immeuble.

**Description - occupation** : Ce bien est libre de toute occupation.

Selon certificat de superficie établi par le cabinet ORIOL DIAGNOSTICS IMMOBILIERS le 27 février 2023, la superficie privative totale du lot est de 14,93 m<sup>2</sup>.

**Administration de l'immeuble** : Le syndic est le Cabinet FONCIA NICE, 81 rue de France (06000) - tel : 04.92.17.59.63.

La succursale en charge de l'immeuble étant FONCIA NICE OUEST, 165 boulevard Napoléon III à NICE (06200) - tel : 04.92.29.60.20.

**Nom et qualité des parties** : Le Service du Domaine, représenté par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié 15 Bis rue Delille à Nice désigné en qualité de curateur de la succession de feu **Madame Chantal, Marie-Josèphe LEMERCIER**, célibataire, née le 30 mars 1946 à Folligny (50) demeurant de son vivant 17 Avenue Notre Dame à Nice 06000 et décédée le 18 mars 2016 à Nice (06).

Nommé à ces fonctions par ordonnance rendue par le Tribunal Judiciaire de NICE le 10 novembre 2021 suivie d'une ordonnance rectificative rendue le 24 janvier 2022.

**Procédure** : Cette vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de NICE le 9 février 2023 (RG 22/00168) autorisant la vente aux enchères publiques EN UN LOT des biens et droits immobiliers appartenant à feu Madame Chantal, Marie-Josèphe LEMERCIER.

**Mise à prix** : QUARANTE NEUF MILLE EUROS **49.000 €**

**Paiement du prix** : Par dérogation aux articles 13 à 15 des clauses et conditions du cahier des conditions de vente l'adjudicataire devra payer son prix en principal et intérêts, par chèque de banque, à l'ordre du TRESOR PUBLIC à l'expiration du délai de surenchère, à peine de réitération des enchères et ce conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 2 novembre 1971.

Les intérêts seront dus au taux légal dès l'expiration du délai de surenchère et seront majorés de 5 points passé le délai de 60 jours. **Les clés ne seront remises que contre paiement intégral en principal, frais de vente et intérêts.** La présente clause annule et remplace purement et simplement les articles 12 et 15 des conditions générales relatifs au paiement du prix et aux intérêts, en ce qu'elle a de contraire.

**Consignation** : Il est précisé, en outre, que les éventuels adjudicataires devront préalablement à l'adjudication consigner, par chèque de banque, entre les mains de l'Avocat chargé par eux d'enchérir, une somme équivalente à 10% du montant de la mise à prix, sans que cette somme ne puisse être inférieure à 3.000 €.

**Frais de mainlevée** : Si aucune procédure d'ordre ou de distribution de prix n'est ouverte, l'adjudicataire sera tenu d'acquitter en sus de son prix, tous les frais de quittance notariée ou de radiation des inscriptions d'hypothèques frappant les biens.

**Frais de poursuite de vente** : L'adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les réglera sur la quittance de Maître Maxime ROUILLOT, membre de la SELARL ROUILLOT-GAMBINI, Avocat poursuivant la vente.

Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente (enregistrement ou TVA).

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire de NICE le 13 mars 2023 (RG : 23/00033).

Le cahier des conditions de vente est consultable au greffe du Tribunal Judiciaire de NICE ainsi qu'au cabinet d'avocats ci-dessus mentionné. Il est inutile de prendre rendez-vous.

LA SELARL ROUILLOT - GAMBINI

**VISITES : - Lundi 5 juin 2023 de 11h à 12h - Lundi 12 juin 2023 de 11h à 12h**  
**[par la SCP COHEN - TOMAS - TRULLU, Commissaires de justice associés à NICE]**